



Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le 02/12/2025

ID : 081-200034056-20251125-D2025\_114A-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

### Séance du 25 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq novembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine VALERO.

**PRESENTS :** MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - VIALA D.- MME AJCHENBAUM - ARMENGAUD - KAZIMIERCZAK - MMES BONNASSIEUX - FADDI - FRASSIN - RABOU - MM ALBERT - BARBERA - BAZART - BERMOND (Suppléant) - BOUTIE - BRESSOLLES - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GAYRAUD - LAROCHE - LENCOU - MAZARS E. - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RICARD - VANDENDRIESSCHE.

M. RAMUSCELLO a donné pouvoir à Mme AJCHENBAUM.

**N° 2025/114**

**Objet : Finances – Budget Aquaval – Décision Modificative n°1**

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée qu'afin de régulariser des écritures avec la trésorerie faisant suite à une écriture comptable non prise en charge dans le logiciel Berger-Levrault de la Communauté de Communes du Lautrecois Pays-d'Agout, il est nécessaire de procéder à des virements de crédits, comme suit :

	Dépenses		Recettes	
	Article	Somme	Article	Somme
FONCTIONNEMENT			002	-3 500
	6061	11 000		
	6068	5 500		
			706	20 000

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n°1 du Budget Aquaval prévoyant des virements de crédits, conformément au tableau ci-dessus.
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La Vice-Présidente  
Christine VALERO



Le secrétaire de séance,  
Laurent VANDENDRIESSCHE

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse cedex 07) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.